

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 82-155 du 10 mai 1982

chargeant le Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande de l'intérim du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pour compter du 8 mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 8 mai 1982, le Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pendant l'absence du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 mai 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SGG 4 ANR 4 CC du PRPB 4 SPD 2 CPC 2 MACP-MIP 6
Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-
Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-